

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 4 mars 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 11

CIRCULAIRE N° 192/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA

relative à la détermination de la chaîne de notation 2022 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air et de l'espace.

Du 11 janvier 2022

CIRCULAIRE N° 192/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA relative à la détermination de la chaîne de notation 2022 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air et de l'espace.

Du 11 janvier 2022

N O R A R M L 2 2 0 0 4 9 3 C

Référence(s) :

- [Arrêté du 29 août 2005 relatif à la notation des militaires en cas de détachement ou de mutation.](#)
- [Instruction 0001D19036383/DEF/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 décembre 2019 relative à la notation des officiers d'active et de la réserve opérationnelle, des aspirants et des officiers volontaires de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air, du service de santé des armées, du service des essences des armées, du service du commissariat des armées, du service d'infrastructure de la défense et des chefs de musique.](#)
- [Instruction N° 0001D19036387/ARM/SGA/DRH-MD/SDPEP du 13 décembre 2019 relative à la notation des sous-officiers, officiers mariniers, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées \(soumis aux lois et règlements applicables aux sous-officiers\), des sous-chefs de musiques, et des militaires du rang, d'active et de réserve.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 192/ARM/DRH-AA/PGR/BGA/DNA du 18 mars 2021 relative à la détermination de la chaîne de notation 2021 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air.](#)

Référence de publication :

BOC n°17 du 04/3/2022

Préambule

La présente circulaire identifie pour l'année 2022, les autorités habilitées, d'une part, à noter le personnel officier et non officier d'active de l'armée de l'air et, d'autre part, à réaliser les fusionnements nécessaires dans le cadre des travaux préparatoires à l'avancement des officiers.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Cette circulaire répertorie chaque unité par son code mécanographique et son code de gestion, et identifie pour chaque catégorie de personnel les autorités notant en premier et second degré.

Il est rappelé qu'un notateur ne peut être ni plus jeune en grade ni en concurrence à l'avancement avec le militaire qu'il note.

Ainsi, un officier ne peut noter un subordonné du même grade et remplissant les conditions statutaires pour être proposé au grade supérieur.

Également, un sous-officier ne peut noter un sous-officier proposable du même grade et de même spécialité.

Dans les deux cas précités :

- Si c'est le notateur premier degré qui est concerné, l'ensemble de la notation sera établie par le notateur second degré ;
- Si c'est le notateur second degré qui est concerné, l'ensemble de la notation sera établie par l'autorité organique supérieure (sauf dérogation accordée par la DRHAAE).

2. SAISIE DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH) ORCHESTRA.

La mise à jour des chaînes de notation est effectuée par l'administration centrale.

3. TEXTE ABROGÉ.

La [circulaire n° 192/ARM/DRHAA/PGR/BGA/DNA du 18 mars 2021](#), relative à la détermination de la chaîne de notation 2021 du personnel militaire d'active de l'armée de l'air est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « gestion des ressources »
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,*

Hervé CHÊNE.

Notes

Texte modifié par la circulaire N° 3441/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA du 27 avril 2022 publié au BOC N° 35 du 6 mai 2022.

ANNEXES

ANNEXE I. RELATIVE À LA CHAÎNE DE NOTATION 2022 DU PERSONNEL MILITAIRE D'ACTIVE DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE.

(Modifié par la circulaire N° 1986/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA du 18 mars 2022, publiée au BOC N° 25 du 01 avril 2022),

[ANNEXE I.](#)

Notes

Texte modifié par la circulaire N° 3441/ARM/DRHAAE/SDGR/BGA/DNA du 27 avril 2022 publiée au BOC N° 35 du 6 mai 2022.

ANNEXE II. GLOSSAIRE DES ACRONYMES.

ADMR	Antenne défense mobilité régionale
AERO	Aéronautique
AIA	Atelier industriel de l'aéronautique
ARAA	Atelier de réparation de l'armée de l'air
ASMP-A	Air-sol moyenne portée-amélioré
BACA	Brigade aérienne connaissance anticipation
BAOS	Brigade aériennes des opérations spatiales
BCAC	Bureau de coordination d'appui au commandement
BCAT	Bataillon cynophile de l'armée de terre
BMR	Bureau maîtrise des risques
BPAV	Bureau préparation de l'avenir
BPP	Bureau principal de protection
C2VO	Centre de commandement et de veille opérationnelle
CAB	Cabinet
CBS	Coopération bilatérale Sud
CEAM	Commandement du centre d'expertise aérienne militaire
CEM	Chef d'état-major
CEMIA	Chef d'état-major interarmées
CESA	Centre d'études tactiques aérospatiales
CHEM	Centre des hautes études militaires air

CISAP	Centre interarmées du soutien solde et déplacements professionnels
CMI	Centre interarmées du soutien multiservices
CNSD	Centre national des sports de la défense
CEM COMCYBER	Chef etat major commandement cyber
COMFOR	Commandement des Forces
COMILI	Commandement militaire
COMSUP	Commandant supérieur
COS	Commandement des opérations spéciales
CPCO	Centre de planification et de conduite des opérations
CPIC	Commandement des programmes interarmées et de cybersécurité
CPOCAA	Centre de préparation opérationnelle du combattant de l'armée de l'air
CPOIA	Commandement pour les opérations interarmées
CRA	Centre de renseignement air
CSFM	Conseil supérieur de la fonction militaire
CSOA	Centre de soutien des opérations et des acheminements
CSS	Chefferie du service de santé des armées
DAOA	Défense aérienne et opérations aériennes
DET SIC	Detachement SIC
DFORH	Division de la formation des officiers RH
DGC	Division gestion des corps
DIA	Direction de l'information aéronautique
DIASS	Direction interarmées du service de santé
DID	Direction de l'infrastructure de la défense
DIS	Division instruction sol
DIVEX	Division exploitation
DL	Directeur local
DMD	Délégation militaire départementale
DMF	Direction de la médecine des forces
DPMA	Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives
DSIN	Direction des systèmes d'information et du numérique
EA	Euratlantique
EAR	Élément air rattaché

EAS	Escadron d'armement spécialisé
EASN	Équipe analyse sûreté nucléaire
EATC	European air transport command
ECMI	Equipe centrale du management de l'information
EFS	Eléments français au Sénégal
EFT	Emploi formation transformation
EIS	Escadron d'instruction au sol
EISPN	Escadron d'instruction au sol de personnel navigant
EIV	Escadron d'instruction en vol
EIVV	Escadron d'instruction au vol à voile
ELOCA	Etablissement logistique du commissariat des armées
EM	Etat-major
EMAAE	Etat-major de l'armée de l'air et de l'espace
EMO	Etat-major opérationnel
EMSLB	Ecoles militaires de santé Lyon Bron
EMZD	État-major de zone de défense
EPAE	Ecolde des pupilles de l'Air et de l'Espace
EPNER	Ecole du personnel navigant d'essais et de reception
EPPA	Elèves infirmiers et aide-soignants
ERSA	Etablissement de ravitaillement sanitaire des armées
ESA	Ecole de santé des armées
ESID	Etablissement du service d'infrastructure de la défense
ESMG	Etude, synthèse et management général
ESNJ	Etablissement du service national et de la jeunesse
FAG	Forces armées en Guyanne
FANC	Forces armées en Nouvelle Calédonie
FAS	Forces aériennes stratégiques
FAZSOI	Forces armées zone sud de l'Océan Indien
GCLH	Grand Chancelier de la Légion d'Honneur
GMu	Groupement munitions
LORCA	London office for rapid cybersecurity
MA	Maitrise des armements
MRTT	Emploi des Multirole Transport Tanker

MTRH	Mission transformation des ressources humaines
NLR	National liaison representatives
NMR	National military representative
OAMGA	Officier adjoint au major général des armées
OGA	Officier général adjoint
OGRIM	Officier général relations internationales militaire
OGZDS	Officier général de zone de défense et de sécurité
OSA	Officier supérieur adjoint
PA DNA/SAR	Participation air à la direction des services de la navigation aérienne département search and rescue
PCA	Pharmacie centrale des armées
PDM	Pôle Défense mobilité
PFC	Plateforme commissariat sud
PILACTI	Section pilotage de l'activité
PMCA	Plot munitions carburant de l'avant
PN	Personnel naviguant
PO ENT	Pole operationl espace numérique de travail
POSA	Pôle opérationnel sécurité et administration
PPE	Poste permanent à l'étranger
PPE	Plans, programmation et évaluation
PSM	Prospective et stratégie militaire
QG	Quartier général
RETEX	Retour d'expérience des armées
RI	Régiment d'infanterie
RT	Régiment de transmissions
SA	Soutien activité
SCEM	Sous-chef d'état-major
SCEM PERF	Sous-chef d'état-major performance
SDA	Sous-direction technique appui
SDBA	Sous-direction Balard
SDC	Sous-direction clients
SDR	Sous-direction de la recherche
SDT	Sous-directeur technique
SDTL	Sous-directeur technique et logistique

SGA	Secrétariat général pour l'administration
SMSIF-RH	Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - Ressources humaines
SOC R	Security operation center - Regional
SPAC	Service parisien de soutien de l'administration centrale
STAT	Section technique de l'armée de terre
TNUM	Transition numérique
UCN	Unité de contrôle de la navigabilité
UFV	Unité française de vérification